

<https://ricochets.cc/Huit-mois-de-prison-ferme-pour-transport-de-feux-d-artifice.html>



# Valence : 8 mois de prison ferme pour transport de feux d'artifice !

- Les Articles -

Date de mise en ligne : mardi 4 juillet 2023

---

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

---

**En guise d'apaisement, l'Etat policier et sa justice condamnent à des peines très lourdes de jeunes révoltés.**

A Valence, le tribunal a condamné un jeune homme à 8 mois de prison ferme pour transport de feux d'artifice et de pétards ! Une peine au dessus de la loi, qui elle prévoit jusqu'à 6 mois de prison et une amende (pour le transport, l'achat, la vente de ces chandelles romaines).



**Valence : 8 mois de prison ferme pour transport de feux d'artifice !** photo illustrative

[France Bleu dit](#) que :

« Un jeune homme avait 28 mortiers d'artifice et 9 pétards dans le coffre de sa voiture (...) . Il n'a pas de casier non plus. Il écope de huit mois de prison ferme »

« Ne faites pas de ces jeunes des exemples » avait plaidé leur avocat demandant des peines proportionnées.

A Valence et partout en France, les peines de prison ferme tombent, pour de simples vols, pour des tirs d'artifices, pour n'importe quoi.

**Alors que même les médias dominants reconnaissent que les « mortiers d'artifice » n'ont jamais tué personnes (contrairement aux armes des flics). Les blessures le plus souvent constatées sont des brûlures aux mains et aux yeux, surtout pour les utilisateurs.**

Ok, ces feux d'artifices peuvent parfois déclencher des incendies, c'est un risque indirect.

**Les incendiaires au pouvoir veulent éteindre le feu en jetant davantage d'essence...**

Phil.